

Quand la France surveillait les cols suisses (1815-1914)

Martin Barros



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/5122>
ISBN : 978-2-8218-0498-2
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2006
Pagination : 65-70
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Martin Barros, « Quand la France surveillait les cols suisses (1815-1914) », *Revue historique des armées* [En ligne], 243 | 2006, mis en ligne le 02 décembre 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/5122>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

Quand la France surveillait les cols suisses (1815-1914)

Martin Barros

- 1 Entre 1815 et 1914, la frontière franco-suisse constitue un front secondaire dans le dispositif stratégique français. Le Rhin et les Alpes offrent des théâtres d'opérations plus importants tant sur le plan diplomatique que du point de vue opérationnel. Cependant, les archives du Service historique de la Défense montrent que cette frontière, au statut particulier, fait alors l'objet d'une attention croissante.

La Suisse, la Savoie et la neutralité

- 2 Lors du congrès de Vienne, la Suisse demande l'annexion du Pays de Gex, du Chablais et du Faucigny, tandis que le roi de Sardaigne entend maintenir sa suzeraineté sur la Savoie sans en assurer la défense. Les puissances de la Sainte-Alliance trouvent un compromis. La Savoie est remise aux Sardes. La Suisse intègre Bâle, Genève et le Valais et reçoit Porrentruy, Delémont et seize communes savoyardes autour de Genève. Les puissances signataires du traité de Paris, le 20 novembre 1815, se portent garantes de la neutralité de la Suisse.
- 3 Pour faciliter cette neutralité, les fortifications d'Huningue sont rasées et la France ne peut en reconstruire à moins de trois lieues de la ville de Bâle (article 3). Par ailleurs, la neutralité suisse est étendue à toute la Savoie au nord de la ligne Ugine - lac du Bourget (article 8). En cas de conflit, les troupes suisses pourraient, après accord du roi de Sardaigne, occuper cette zone. Ce dernier est ainsi déchargé de l'obligation de défendre la Savoie et les Suisses peuvent désenclaver Genève en avançant leurs défenses dans le Faucigny¹.
- 4 En février 1860, Napoléon III réclame la Savoie aux Sardes en compensation de son aide dans leur lutte contre l'Autriche. En mars, la Suisse notifie son opposition à cette cession et en appelle aux puissances signataires de 1815. Seule la Grande-Bretagne l'appuie. Par le

traité de Turin, signé le 24 mai, la France reçoit la Savoie, tout en reconnaissant la zone neutralisée². La France allonge sa frontière commune avec la Suisse de 80 km³.

- 5 Après 1860, la frontière franco-suisse est donc constituée de deux ensembles géographiques distincts. Au nord, le Jura forme une barrière entre le bassin de la Saône et le plateau central suisse. Au sud, la frontière sépare le Valais suisse du Chablais et du Faucigny français. Ce nouveau tracé désavantage plus les Suisses qu'il n'avantage la France : les premiers perdent la possibilité d'avancer leurs défenses dans le Faucigny, alors que cette dernière ne gagne que l'accès au col de la Forclaz moins intéressant que celui du Petit-Saint-Bernard pour passer en Suisse ou en Italie.

La neutralité suisse sera-t-elle respectée ?

- 6 En septembre 1814, le général Maureillon⁴ estime qu'une offensive ennemie pourrait être prononcée soit par Bâle, soit par Genève, les défilés du Jura fournissant des débouchés secondaires. Il ne croit pas à une guerre franco-suisse mais à une violation de la neutralité de la Suisse par les ennemis de la France. En décembre 1814, le général Haxo⁵ « suppose que les Suisses laisseront violer leur territoire », alors que le respect de la neutralité avantagerait une armée française placée de flanc en Franche-Comté pour opérer contre une armée débouchant du Rhin ou des Alpes⁶. S'appuyant sur le souvenir du passage d'une armée autrichienne par Bâle, Neuchâtel et Genève en décembre 1813, ces analyses sont confirmées par une nouvelle invasion autrichienne par la Suisse et le Jura en juillet 1815.
- 7 Les officiers français estiment que Bâle, Genève et la Savoie neutralisée sont autant de têtes de pont lancées contre la France sur le Rhin, le Rhône et dans les Alpes. La neutralité suisse joue contre la France. Ni les milices suisses, ni l'armée fédérale n'ont de valeur à leurs yeux. Il en est de même des fortifications établies, entre 1831 et 1860, à Saint-Maurice, Aarberg, Gondo, Bellinzona et Luziensteig, sous la direction du général Dufour, pourtant formé à l'école de Metz en 1809⁷. Envoyé en reconnaissance en 1864, le commandant Bouvot constate que l'enceinte de Bâle est d'ailleurs en démantèlement et celle de Genève déjà arasée⁸.
- 8 En 1877, le général Séré de Rivières, secrétaire du Comité de défense, professe : « On ne saurait s'arrêter un moment à la pensée que la Confédération suisse pût se décider à faire respecter par la force des armes sa neutralité. Tout au plus se bornerait-elle à protester (...) elle est fatalement désignée par sa situation géographique pour servir de base aux opérations combinées dans le cadre d'une coalition contre la France »⁹. En 1892, le duc d'Auerstaedt « ne voit pas à qui les neutres pourront s'adresser pour assumer le respect des traités »¹⁰.

Assurer la défense de la frontière du Jura

- 9 Ne pouvant compter sur la neutralité suisse, la France décide, dès 1821, d'améliorer les défenses de sa frontière du Jura. Le génie projette des ouvrages extérieurs autour de Belfort et Besançon et des améliorations pour les forts de Joux, Salins, l'Écluse et Pierre-Châtel. On envisage de fortifier Pontarlier, le col de la Faucille, les Rousses et la crête dominant Jougne. Entre 1820 et 1831, le Fort-l'Écluse est modernisé. Commencés en 1843, les forts du Larmont et des Rousses sont terminés en 1851 et 1863. Les ouvrages de la Faucille et de Jougne ne seront jamais réalisés, d'autres frontières étant prioritaires¹¹.

- 10 En 1877, Séré de Rivières estime que les Allemands pourraient tenter de contourner Belfort par Montbéliard et Pontarlier, tandis que les Italiens déborderaient les défenses de la Maurienne par le Saint-Gothard et le Simplon pour entrer en France par Morteau et Jougne. À la suite des travaux exécutés de 1875 à 1884, Belfort et Besançon reçoivent de nouveaux forts extérieurs. Les forts du Montbard et du Lomont ferment la vallée du Doubs à Montbéliard. En avant de Pontarlier, Joux est amélioré et on construit les forts du Larmont supérieur et de Saint-Antoine. Le fort des Rousses est complété par celui du Risoux. La zone neutralisée de Savoie ne permettant pas de coller à la frontière, la défense est reculée jusqu'à Albertville et Chamousset pour contrôler les routes descendant des cols. De 1840 à 1890, la France améliore donc les défenses de ses frontières du Jura et de Savoie.
- 11 En 1882, la constitution d'une alliance tripartite entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie change officiellement la situation stratégique de la Suisse placée au centre des opérations combinées potentielles. En 1885, la commission suisse chargée des fortifications admet la probabilité d'une jonction germano-italienne sur le territoire suisse. Dès 1886, on commence les travaux défensifs du Saint-Gothard face à l'Italie, suivis en 1892 par ceux de Dailly et Savatan face à la France. En 1896, l'attaché militaire français à Berne annonce que les routes allant en Italie et en France sont minées ¹².
- 12 En 1891, le général français Zédé ¹³, revenant de Suisse, résume : « *Les Suisses ont compris les dangers dont les menace la triple-alliance. Ils sont furieux. Ils ne sont plus au temps où ils vantaient fièrement la puissance de leur neutralité (...). Ils veulent tâcher de se persuader qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes, et, pour cela, ils ont le projet de constituer un réduit intérieur dans lequel leur armée pourrait tenir longtemps.* » ¹⁴

La Suisse sous surveillance

- 13 Dès lors, les Français surveillent l'armée suisse et ses fortifications avec une attention soutenue. La presse est lue, en particulier la *Revue militaire suisse* et le *Schweizerische Militär-Zeitung*. On achète des cartes postales que les Suisses laissent éditer, notamment du fort d'Aïrolo (Saint-Gothard). De 1890 à 1895, les Suisses semblent désireux de montrer leurs nouvelles fortifications pour mieux afficher leur capacité de défense. En 1890, le général Zédé est ainsi invité à visiter les défenses du Saint-Gothard. En 1892, le général Pierron, commandant la 25^e division, visite Andermatt.
- 14 Rapidement, les Français organisent un système de renseignement basé sur le « service topographique » des 7^e et 14^e corps d'armée (Lyon et Besançon). En décembre 1892, le colonel Raymond, du 14^e corps, reconnaît les fortifications de Saint-Maurice. La précision de ses dessins montre que lui ou son informateur ont accédé aux chantiers en cours. En juillet 1898, le lieutenant Vignon reconnaît à son tour Saint-Maurice. La gendarmerie seconde ces officines de renseignement en interrogeant les Français travaillant sur des chantiers ou pour les chemins de fer suisses. En novembre 1902, elle appréhende à Mézières un déserteur de l'armée suisse qui livre la description du fort de Bätzberg (Andermatt).
- 15 Mais la source la plus régulière reste les attachés militaires français en poste à Berne et à Rome ¹⁵. En 1901, l'attaché de Berne envoie des photos prises au fort de Dailly par un officier suisse. En 1911, celui de Rome recueille les propos d'un capitaine de l'artillerie valaisanne sur les défenses du Simplon. Des informateurs leur fournissent des documents

officiels, comme un rapport au Conseil fédéral en 1898¹⁶, des plans des fortifications projetées sur la frontière du Jura en 1904, des comptes rendus de la commission des fortifications en 1905 et des plans des réseaux téléphoniques du Saint-Gothard en 1913¹⁷.

- 16 Entre 1888 et 1914, tous ces renseignements concernant les fortifications suisses sont synthétisés en volumes, imprimés sous le nom d'Archives de campagne, comprenant des descriptifs et des plans¹⁸.

Le Jura et la Savoie défendus par les Suisses ?

- 17 Face à l'Italie, l'attaché militaire en Italie, estime, dès 1900, que les fortifications établies sur la frontière italo-suisse pourraient « *retarder considérablement la marche de corps de troupes italiennes* » et « *auraient pour effet de mettre provisoirement notre frontière du Jura à l'abri d'un premier mouvement offensif* »¹⁹. Lors des travaux du tunnel du Simplon, des officiers français relèvent les défenses du côté suisse en 1906, puis du côté italien en 1911²⁰. Face à l'Allemagne, le 2^e bureau français apprend en 1902 que les ponts de Bâle et en amont sur le Rhin sont minés par les Suisses. Le front face à l'Italie étant verrouillé, la tentative d'une armée allemande devient peu probable dans ce secteur, d'autant plus que l'Allemagne semble étirer son dispositif vers la Belgique.
- 18 Face à la France, le colonel Raymond estime, dès 1893, au sujet du barrage de Saint-Maurice, que « *les nouvelles fortifications que l'on élève à Dailly et Savatan en accroissent considérablement la valeur surtout contre une attaque française* ». En 1901, les Français ont la confirmation que les routes, ponts et tunnels de la frontière franco-suisse sont minés²¹. En 1909, le 2^e bureau français obtient des copies des plans des fortifications de Dailly et Savatan, qui établissent que la position est « *puissamment armée* »²². Il a aussi connaissance des fortifications de campagne établies par les Suisses dans le Jura et complétées en cas de mobilisation²³. Dès 1900, une jonction italo-germanique ou franco-italienne à travers la Suisse paraît donc difficile.
- 19 Dès lors, la France abandonne toute idée d'opération à travers la Suisse et même de maintien de ses défenses de la frontière du Jura. En 1910, le rôle des fortifications du Jura se réduit, « *en cas de violation de la neutralité suisse (éventualité assez peu probable) (...) à interdire pendant quelque temps les voies ferrées* », en attendant l'arrivée de l'armée de campagne²⁴. En 1914, le Jura n'est plus défendu, côté français, que par une cinquantaine de vieux canons et 30 000 hommes tenant des fortifications obsolètes²⁵.
- 20 Battue en 1814, la France s'est vu imposer la neutralisation d'une partie de la Savoie en faveur d'ennemis pouvant profiter de voies d'invasion qui lui sont fermées. Mais, menacée par les antagonismes de ceux qui devaient garantir sa neutralité, la Suisse renforce sa cohésion politique, s'arme et se retranche à partir des années 1880. Sans le vouloir, elle offre à la France un glacis protecteur contre une opération combinée germano-italienne.
- 21 Sans jamais avoir cru au principe de la neutralité, l'état-major français reconnaît progressivement, entre 1890 et 1900, la capacité de la Suisse à faire respecter celle-ci. Assuré des mesures défensives suisses par son service de renseignement, il prend le risque, payant en août 1914, d'économiser des forces sur sa frontière du Jura pour les utiliser sur son front principal de l'Est.
- 22 Le traité de paix de Versailles, en abrogeant les stipulations du traité de 1815 tout en maintenant la neutralité perpétuelle de la Suisse, admet indirectement, en juin 1919, la

validité de l'interprétation française : seule la Suisse peut garantir sa neutralité ; seule la France doit contrôler sa frontière. La victoire de 1918 venait d'effacer la défaite de 1814.

NOTES

1. Sur la neutralité suisse, voir le dossier conservé sous la cote SHD/DAT, 7 N 3864.
2. La Suisse ne reconnaît le traité de Turin que le 4 juillet 1880.
3. Cette frontière ne sera plus modifiée, sauf par le traité de partage de la vallée des Dappes du 8 décembre 1862.
4. Casimir Poitevin de Maurellan (1772-1829) : lieutenant-général au corps royal du génie.
5. François-Nicolas Haxo (1774-1838) : polytechnicien, ingénieur militaire.
6. Les différents rapports de ces généraux français sont conservés sous la cote SHD/DAT, 1 Vd 26.
7. Voir SHD/DAT, 1 M 1407 à 1413, renseignements militaires sur la Suisse (1716-1884).
8. Mémoire de reconnaissance des places de Bâle et Aarbourg en Suisse, 1864. SHD/DAT, 1 Vm 1 et 38.
9. Considérations sur les attaques qui pourraient être dirigées contre la frontière du Jura, 27 juillet 1873. SHD/DAT, 1 Vd 27.
10. Rapport d'inspection de la frontière du Jura en 1892. SHD/DAT, 7 N 1861.
11. Pour les travaux effectués dans ces places entre 1815 et 1870, on peut consulter les cartons correspondants dans la sous-série 1 Vh des archives du dépôt des fortifications au Service historique de la Défense.
12. Note du 26 juillet 1896. SHD/DAT, 1 Vm 264.
13. Charles-Jules Zédé (1837-1908) : général, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la guerre.
14. Reconnaissance du camp retranché du Saint-Gothard, 14 octobre 1891. SHD/DAT, 7N 1614.
15. Voir les rapports de l'attaché militaire à Berne sous la cote SHD/DAT, 7N 1578 à 1618.
16. SHD/DAT, 1 Vm 264.
17. SHD/DAT, 7N 1614 et 1615.
18. Pour la Suisse, voir les cotes SHD/DAT, 1 Vm 302 à 309.
19. Rapport sur la frontière suisse-italienne, 23 mars 1900. SHD/DAT, 7 N 1614.
20. SHD/DAT, 1 Vm 260.
21. SHD/DAT, 1 Vm 264.
22. Archives de campagne, Défense de la Suisse, 1914. SHD/DAT, 1 Vm 342.
23. SHD/DAT, 1 Vm 264.
24. Dépêches ministériels des 22 août et 21 septembre 1910. SHD/DAT, 7 N 1861.
25. Plan 17 – Plans de mobilisation de la place de Besançon et des différents forts. SHD/DAT, 7 N 1861.

RÉSUMÉS

Entre 1815 et 1919, la Savoie est partiellement neutralisée. Ce statut, les invasions de 1814 et 1815 et le faible crédit opérationnel accordé à l'armée suisse engendrent la remise à niveau des défenses françaises du Jura et de la Savoie. À partir de 1890, la Suisse, menacée par l'antagonisme entre la France et la Triplice, réalise des fortifications immédiatement surveillées par les réseaux français de renseignement. Les informations collectées amènent l'état-major français, avant 1914, à reconnaître la capacité défensive de la Suisse et l'inutilité corrélative d'un dispositif français conséquent dans le Jura en cas de guerre.

French surveillance of the Swiss passes. Between 1815 and 1919, Savoy was partially neutralised. Its legal statute, along with the invasions of France by this route in 1814 and 1815, and the low level of operational value attached in French estimates to the Swiss army, prompted the refurbishment of French defences in the Jura and in Savoy. Beginning in 1890, however, Switzerland felt threatened by the growing antagonism between France and the Triple Alliance and so began erecting its own fortifications. These attracted close surveillance from France's intelligence networks. The information gathered led the French general staff before 1914 to acknowledge the defensive capability of Switzerland and appreciate the corresponding redundancy of matching French dispositions in the Jura in the event of war.

INDEX

Mots-clés : Alpes, Suisse, surveillance militaire

AUTEUR

MARTIN BARROS

Chargé d'études à la section des archives techniques du Service historique de la Défense. Il est l'auteur d'une quarantaine d'articles et contributions sur l'architecture militaire et l'artillerie française entre 1750 et 1940.